

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1056**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Acquisition de trois parcelles de terrain situées 88, rue Commandant Charcot et appartenant à la copropriété Les Allées Charcot

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1056**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées 88, rue Commandant Charcot et appartenant à la copropriété Les Allées Charcot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue du Commandant Charcot à Lyon 5°, 3 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 312 mètres carrés environ, cadastrée sous les numéros 98, 99 et 100 de la section BP et appartenant à la copropriété Les Allées Charcot.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, la copropriété Les Allées Charcot céderait le bien en cause, à titre gratuit, libre de toute occupation ou location, conformément au permis de construire n° 69385990260 du 9 août 1989 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition de trois parcelles de terrain situées 88, rue Commandant Charcot à Lyon 5° et appartenant à la copropriété Les Allées Charcot.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009, pour la somme de 1 000 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés et de 566,59 € pour le document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.